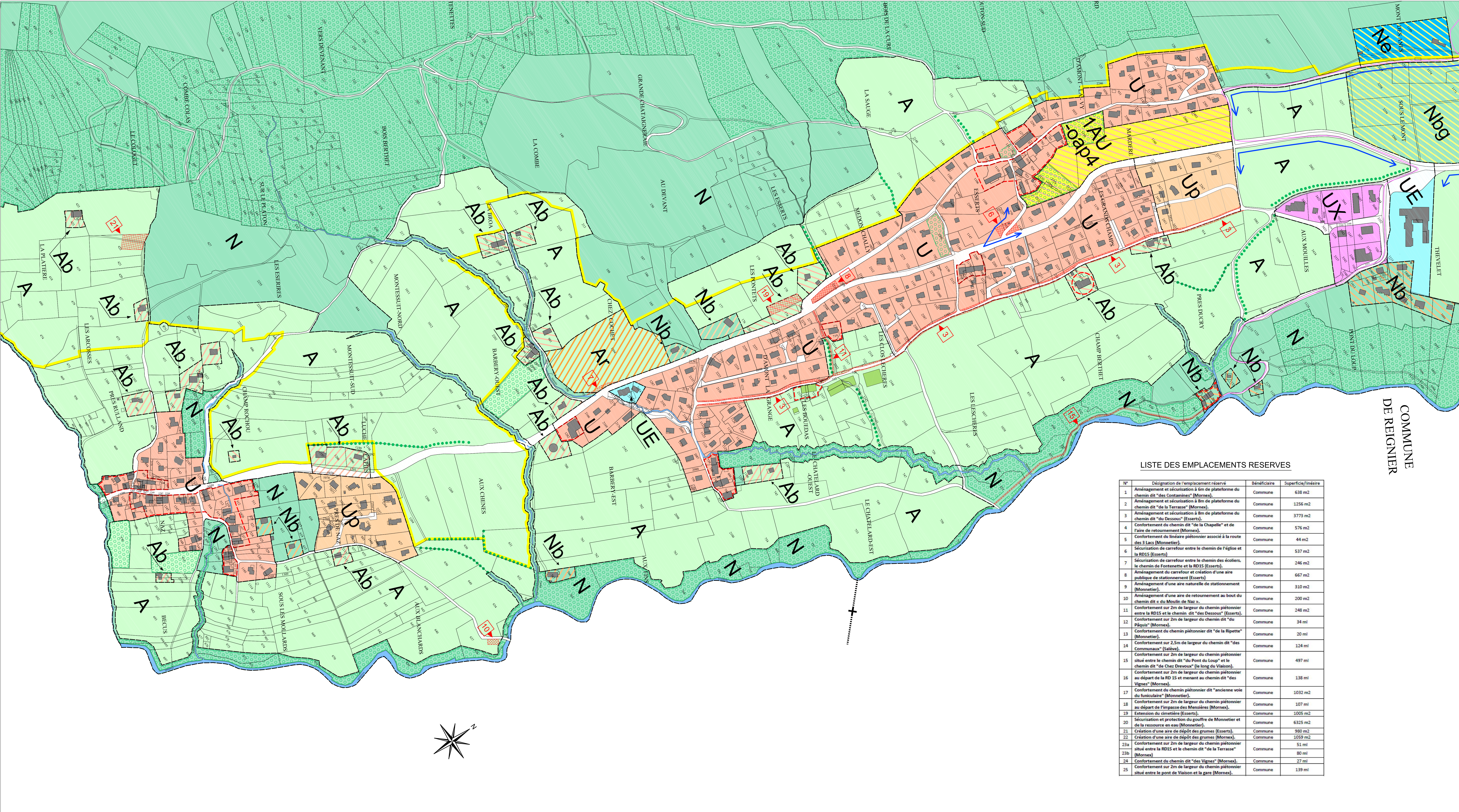




LEGENDE

ZONES URBAINES

- U** Zone à vocation dominante d'habitat
- Uc** Secteur de centralité, densité et mixité des fonctions
- Up** Secteur d'habitat de faible densité
- UE** Zone à vocation d'équipements publics et collectifs
- UEf** Secteur de gestion du domaine ferroviaire
- UEr** Secteur de gestion du domaine autoroutier
- UX** Zone à vocation d'activités économiques

ZONES URBANISABLES

- 1AU (oap 1,2,3,4)** Secteur à vocation dominante d'habitat (urbanisable sous conditions particulières et dans le cadre d'Orientations d'Aménagement et de Programmation)

ZONES AGRICOLES

- A** Zone agricole
- Ab** Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (article R123-8 du CU)
- Ab1**
- Ar** Secteur à réhabiliter en espace agricole
- B** Bâtiment d'exploitation agricole (à titre indicatif)

ZONES NATURELLES

- N** Zone naturelle
- Nb** Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (article R123-8 du CU)
- Nb1**
- Nbea** Secteur de la gare d'arrivée du téléphérique
- Nbe** Secteur d'équipements collectifs
- Nbg** Secteur du golf
- Nb** Secteur d'équipements sportifs et de loisirs
- Nbd** Ancienne décharge

AUTRES

Eléments à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique (L123-1-5-7° et R123-11h)

- Paysage végétal** : espaces boisés non soumis au régime forestier, haies, bosquets, vergers.
- Elément ou ensemble bâti remarquable**
- Espace agricole et/ou naturel d'intérêt écologique et/ou paysager**
- Zone humide**
- Cône ou séquence de point de vue**

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Désignation de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Superficie/m²
1	Aménagement et sécurisation à 5m de plateforme du chemin dit "des Contamines" (Mornex).	Commune	638 m²
2	Aménagement et sécurisation à 8m de plateforme du chemin dit "de la Terrasse" (Mornex).	Commune	1256 m²
3	Aménagement et sécurisation à 8m de plateforme du chemin dit "du Dessous" (Esserts).	Commune	3773 m²
4	Confortement du chemin dit "de la Chapelle" et de l'aire de retournement (Mornex).	Commune	576 m²
5	Confortement du linéaire piétonnier associé à la route des 3 Lacs (Monnetier).	Commune	44 m²
6	Sécurisation de carrefour entre le chemin de l'Eglise et la RD15 (Esserts).	Commune	537 m²
7	Sécurisation de carrefour entre le chemin des écoles, le chemin de Fontenette et la RD15 (Esserts).	Commune	246 m²
8	Aménagement du carrefour et création d'une aire publique de stationnement (Esserts).	Commune	667 m²
9	Aménagement d'une aire naturelle de stationnement (Monnetier).	Commune	310 m²
10	Aménagement d'une aire de retournement au bout du chemin dit « du Moulin de l'Az ».	Commune	200 m²
11	Confortement sur 2m de largeur du chemin piétonnier entre la RD15 et le chemin dit "des Dessous" (Esserts).	Commune	248 m²
12	Confortement sur 2m de largeur du chemin dit "du Pâquis" (Mornex).	Commune	34 m²
13	Confortement du chemin piétonnier dit "de la Ripette" (Monnetier).	Commune	20 m²
14	Confortement sur 2,5m de largeur du chemin dit "des Communaux" (Salève).	Commune	124 m²
15	Confortement sur 2m de largeur du chemin piétonnier situé entre le chemin dit "du Pont du Loup" et le chemin dit "de Chez Drevoisin" (le long du Vialon).	Commune	497 m²
16	Confortement sur 2m de largeur du chemin piétonnier au départ de la RD 15 et menant au chemin dit "des Vignes" (Mornex).	Commune	138 m²
17	Confortement du chemin piétonnier dit "ancienne voie du funiculaire" (Monnetier).	Commune	1032 m²
18	Confortement sur 2m de largeur du chemin piétonnier au départ de l'impasse des Menisiers (Mornex).	Commune	107 m²
19	Extension du cimetière (Esserts).	Commune	1005 m²
20	Sécurisation et protection du gouffre de Monnetier et de la ressource en eau (Monnetier).	Commune	6325 m²
21	Création d'une aire de dépôt des grumes (Esserts).	Commune	980 m²
22	Création d'une aire de dépôt des grumes (Mornex).	Commune	1069 m²
23a	Confortement sur 2m de largeur du chemin piétonnier situé entre la RD15 et le chemin dit "de la Terrasse" (Mornex).	Commune	51 m²
23b	Confortement sur 2m de largeur du chemin piétonnier situé entre le pont de Vialon et la gare (Mornex).	Commune	80 m²
24	Confortement du chemin dit "des Vignes" (Mornex).	Commune	27 m²
25	Confortement sur 2m de largeur du chemin piétonnier situé entre le pont de Vialon et la gare (Mornex).	Commune	139 m²

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAOIE

Plan Local d'Urbanisme

MONNETIER-MORNEX

Document graphique

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 23 janvier 2014 approuvant le projet de révision du PLU de Monnetier-Mornex.

Le Maire,
Philippe MAUME

Hameau : Esserts

PLAN n°1.1c	PROCEDURES		
	REVISIONS	MODIFICATIONS	MISES A JOUR
ECHELLE 1/2500			
Mise au point			
CONCEPTION	B.E DESSIN	FOND CADASTRAL	MISE A JOUR DU BATI
AGENCE DES TERRITOIRES	CLIC	Collectivités Locales Informatic	
Urbisme	Urbisme		
Park Nord Ancey	L'Arceps B, 2 imp. de la Source	Fichiers du PLU	
74570 Metz-Tessy	74200 Thoiry-sur-Baie	Diffusion R.G.D. 74	14 mai 2013
Tél : 04.50.10.32.76	Tél : 04.50.70.71.16	2011	
Fax : 04.50.10.37.77	Fax : 04.50.36.24.98		

AUTRES

Espace et secteur contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue (L123-1-5-7° et R123-11i)

Corridor écologique

Voies à conserver (L123-1-5-6°)

Itinéraires de randonnée

EMPLACEMENT RESERVE

Emplacement réservé pour la réalisation de voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général, espaces verts (L 123.1.5.8 / L 123.2)

Numéro de l'emplacement réservé